

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le **CA** constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Rappel de la structure d'un budget communal

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

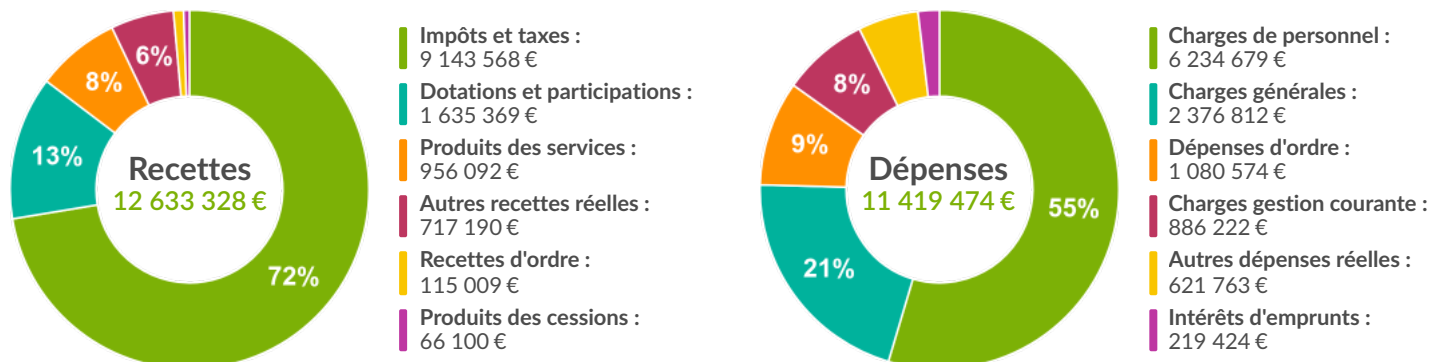
Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2025	Fonct	12 633 328 €	11 419 474 €
	Invest	4 032 520 €	2 440 220 €
Reports de l'exercice 2024	Fonct	1 243 140 €	0 €
	Invest	0 €	1 571 579 €
Total exercice (réalisations + reports)		17 908 989 €	15 431 274 €
Résultat de clôture de l'exercice		2 477 715 €	
RàR reportés en 2026	Invest	0 €	682 642 €
Totaux cumulés		17 908 989 €	16 113 916 €
Résultat financier définitif		1 795 073 €	

Points marquants

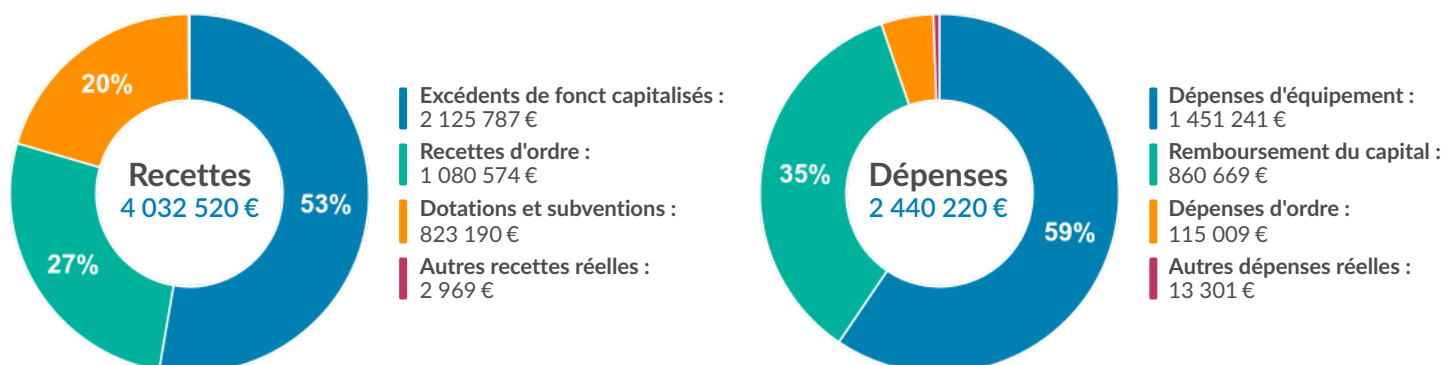
- Une capacité d'autofinancement significative. Un ratio de capacité de désendettement à 2,4 ans.
- Une situation financière saine et maîtrisée : un excédent significatif, une épargne forte.
- Des marges de manoeuvre favorables pour engager de nouveaux projets structurants.

La section de fonctionnement



La structure des recettes demeure largement dominée par la fiscalité (72 %, soit 9,14 M€), traduisant une assise financière solide. Les dotations (1,64 M€) et les produits des services (0,96 M€) complètent des ressources globalement stables. En dépenses, les charges de personnel prédominent (55 %, 6,23 M€), suivies des charges générales (21 %, 2,38 M€), les autres postes restant maîtrisés. La dynamique des recettes, plus favorable que celle des dépenses, permet de préserver un niveau d'épargne satisfaisant et conforte durablement les équilibres financiers de la commune.

La section d'investissement



Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2,44 M€ contre 4,03 M€ de recettes, marquant un niveau d'investissement faible, point bas 2019–2025. Elles se composent surtout d'équipements (1,45 M€, 59 %) et du remboursement de la dette (0,86 M€, 35 %). Les recettes proviennent des excédents capitalisés (53 %, 2,13 M€), des opérations d'ordre (27 %) et des subventions (20 %, 0,82 M€). La structure traduit un faible recours à l'emprunt et un fort autofinancement, y compris des restes à réaliser, témoignant d'une gestion prudente.

Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>)	12 452 219 €
Dépenses réelles de fonctionnement	10 338 900 €
Épargne brute	2 113 319 €

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette de la commune s'établit à **5 595 556 €**
et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **124.68 ETP**